

CHAMPIONNAT INTERNATIONAL DU CHEVAL LUSITANIEN 2026 **RÈGLEMENT DU CONCOURS**

Dates : le concours se déroulera du **26 au 27 septembre 2026**.

Lieu : **Azelhof Horse Events**, Aarschotsesteenweg 201 à 2500 Lier, Belgique

Ce concours est réservé aux chevaux inscrits au Livre des Naissances du Livre Généalogique de la Race Lusitanienne au Portugal (Studbook APSL) au nom de la personne qui engage et aux membres de l'ABEL en ordre de cotisation (ou aux membres d'une association nationale d'éleveurs de chevaux lusitaniens reconnue par l'APSL).

Chaque candidat représentera également son pays.

Pour le concours de Modèles et Allures la nationalité est celle du propriétaire.

Pour les épreuves de fonctionnalité et d'Equitation de Travail, la nationalité est celle du cavalier.

1. INSCRIPTIONS ET CONDITIONS D'ADMISSION

Chaque participant doit se conformer au règlement propre à chaque discipline.

- Pour les épreuves de Modèles et Allures, ils devront se reporter à : « Annexe 1 – Concours de Modèle et Allures » ci-après.

- Pour les épreuves d'Equitation de Travail, ils devront se reporter au Règlement de la World Association for Working Equitation consultable sur le site de la WAVE (<http://wawe-official.com>), excepté l'épreuve de tri du bétail qui n'aura pas lieu.

Les inscriptions doivent être effectuées, impérativement **au plus tard le 15 septembre 2026 à minuit**, via le site internet de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be>.

Les frais d'inscription au concours ainsi que les réservations de boxes doivent impérativement être payés avant le début du concours via le site internet de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be>.

En cas de non-participation, le paiement restera dû, même pour les boxes, excepté sur présentation d'un certificat vétérinaire.

Le brassard avec le numéro de participation sera remis contre remise du passeport du cheval si les conditions énumérées au présent règlement sont respectées et si toutes les factures dues à l'ABEL ont été acquittées. Les animaux engagés doivent être présentés au Jury, à l'endroit fixé à cet effet sur le site et selon le planning annoncé.

Les chevaux qui n'auront pas de numéro de participation (brassard) ne pourront pas entrer en piste ni participer aux épreuves.

2. NORMES SANITAIRES

Tous les chevaux inscrits devront être identifiés conformément à la législation en vigueur. Chaque cheval devra disposer d'un passeport validé par l'association nationale, de modèle européen et être identifié par une microchip (transpondeur électronique) répondant aux normes européennes.

Tous les chevaux engagés devront respecter les normes sanitaires et d'hygiène suivantes :

- a. Vaccination contre la grippe équine (influenza) et le tétanos : la vaccination est obligatoire à partir de un an.

Pour être considéré comme vacciné contre la grippe équine, tout cheval doit avoir fait l'objet :

- d'une primo-vaccination constituée de 2 injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps de 21 jours au moins et de 92 jours au plus
- de rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre 2 injections n'excède pas 12 mois. Le schéma de base de la vaccination contre le tétanos consiste en 2 injections à 1 mois d'intervalle suivies d'un rappel annuel.

- b. Vaccination contre la rhinopneumonie : la vaccination est fortement conseillée.
- c. Absence de signes de maladie, en particulier de nature infectieuse ou contagieuse, conformément aux conditions d'admission au Livre des Reproducteurs. Le Président du concours se réserve le droit d'exclure sur le champ un animal qui présenterait des signes de maladie confirmés par le vétérinaire présent sur place. L'animal devra quitter le site du concours immédiatement.
- d. Vaccination contre la rage pour les chevaux provenant des régions infectées.

3. ARRIVEE DES CHEVAUX

Les chevaux peuvent arriver à partir du vendredi 25 septembre 2026 après-midi, les passeports des chevaux devront être déposés au secrétariat général du concours avant le début des épreuves.

4. TRANSPORT/ ENTRETIEN / SURVEILLANCE DES CHEVAUX

Le transport, l'entretien et la surveillance des chevaux participant au Concours seront assurés par les propriétaires, à leurs frais.

De même que leur alimentation et leur abreuvement.

Les boxes sont équipés d'abreuvoirs automatiques. Du foin est disponible sur place aux heures et conditions du complexe Azlehof Horse Events.

Des copeaux supplémentaires peuvent également être fournis sur place.

ANNEXE 1 : CONCOURS DE MODELE ET ALLURES

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont admis au Concours les chevaux des classes décrites au point 4 ci-dessous et qui obéissent aux conditions suivantes :

- a. Capacité à être présentés en main, à l'arrêt, au pas et au trot pour les classes M1, M2, F1, F2 et F5.
- b. Capacité à être présentés en main, à l'arrêt et aux 3 allures pour les chevaux à partir de 3 ans.
- c. Pour les classes qui le nécessitent le cheval doit pouvoir être présenté monté aux trois allures.
- d. Inscription au Livre des Naissances du Livre Généalogique de la Race Lusitanienne.
- e. Les présentateurs ne seront autorisés à entrer en piste qu'en tenue appropriée. Tenue de présentation : portugaise, anglaise ou de présentation (pantalon blanc + chemise blanche). Harnachements et costume du cavalier assortis : costume et harnachements à la portugaise recommandés. Tenue de concours autorisée pour les cavaliers. En cas de tenue non appropriée, l'accès au concours sera refusé. Les chevaux seront toilettés.
- f. Interdiction d'utiliser une aide autre que le présentateur afin de permettre une meilleure évaluation de l'allure et de l'énergie naturelle du cheval. L'aide au présentateur sera fournie le cas échéant par l'organisation.
- g. Les animaux devront être présents deux heures avant le début de leur épreuve et se tenir à disposition du vétérinaire en vue de vérifier l'identification du cheval et le carnet sanitaire.
- h. Tous les animaux devront être identifiés conformément à l'AR du 16 juin 2005 (voir le site Web de l'ABEL <https://www.abel-lusitano.be/pages/les-services/identification-des-equides>)

Conditions supplémentaires pour les candidats à l'admission au Livre des Reproducteurs :

- a. Etre en possession d'un signalement récent et complet datant de moins de six mois (ou confirmation récente par un vétérinaire de l'identification incluse dans le passeport).
- b. Rester à la disposition du jury d'admission pour être toisé à un endroit désigné.
- c. Le cheval doit posséder une microchip.
- d. Pour les mâles, un spermogramme récent (daté de moins de 6 mois) devra être présenté au plus tard 10 jours avant le début du Championnat.
- e. Les étalons devront avoir le développement morphologique complet des organes génitaux, qui sera obligatoirement contrôlé par le Jury d'Admission.
- f. Les étalons devront être présentés montés aux 3 allures et aux 2 mains ainsi qu'à la main.
- g. Les juments seront uniquement présentées en main aux 3 allures. Seules les juments suitées pourront être lâchées, à l'appréciation et sous la responsabilité du propriétaire et/ou du juge, et, si les lieux le permettent.
- h. Prendre connaissance de la dernière version du Règlement du Studbook de la Race Lusitanienne (voir site de l'APSL : <https://www.cavalo-lusitano.com/en/lusitano-horse/stud-book-rules>).

2. DEROULEMENT DES EPREUVES ET CLASSEMENT

1. Le jugement et le classement des chevaux sera effectué par un juge international de la race désigné et accrédité par l'APSL.

Dans les classes où participent des animaux provenant de l'élevage d'un ou plusieurs membres du jury, ce(s) membre(s) sera(ont) remplacé(s) par un ou plusieurs autre(s) juge(s) ou s'abstiendront.

En principe, les épreuves sont jugées en deux phases :

- Tous les candidats entrent en piste en même temps suivant l'ordre des numéros du programme. Le juge observe les allures et l'ensemble du cheval et effectue une sélection si nécessaire.
- Ensuite le juge examine les sélectionnés du point de vue morphologique. Il donne un classement qu'il accompagne éventuellement d'un commentaire justifiant ce classement. Pendant ce temps tous les autres concurrents pourront rester en piste. S'il y a moins de dix inscrits dans l'épreuve, tous les chevaux participent directement à la seconde phase, la première n'a pas lieu.

2. Le classement sera fait jusqu'au quatrième concurrent ou jusqu'à 1/4 du nombre d'animaux présents au classement, quand ils seront plus de seize.

3. Les prix sont attribués aux propriétaires des animaux classés.

4. Les décisions du juge sont souveraines et sans appel, à moins qu'elles n'aient été prises en violation des dispositions expresses du présent Règlement.

5. Le juge peut refuser de juger un cheval rétif ou dangereux et peut lui demander de se retirer.

6. Toute réclamation devra indiquer la disposition réglementaire violée et quand cela s'est produit.

7. Les réclamations seront adressées par écrit au Président du Jury (à défaut la Présidente de l'A.B.E.L.), avant la clôture du Championnat.

3. RESULTATS ET PRIX

1. Les chevaux qui obtiendront les classements "Excellent" et "Très Bien" recevront une médaille d'or et d'argent, respectivement.

A l'exception des poulains sous la mère (classe F5), des juments présentées à la main (à partir de 4 ans) (classe F7), et des mâles hongres présentés montés (classe M7) qui ne peuvent prétendre aux médailles, au titre de champion ni ne comptent dans le classement du meilleur éleveur, mais, qui pourront bénéficier d'une distinction.

2. Les titres de Champion et de Championne Internationaux seront attribués par les juges au meilleur cheval de chaque sexe, parmi ceux qui auront obtenu une médaille d'or dans une des catégories.

Les classes des Champions Internationaux sont les suivantes :

- **Championne Internationale** pour la meilleure des femelles
- **Champion International** pour le meilleur des mâles

3. Le titre de **Champion des Champions International** sera attribué par le juge au meilleur des 2 champions.

4. Prix du **meilleur éleveur**.

Ce prix sera attribué à l'éleveur (pas le propriétaire) qui totalisera le plus de points en prenant en compte le total des points récoltés par le classement de ses trois meilleurs produits.

Un animal classé premier dans une épreuve rapporte 5 points, un animal classé deuxième dans une épreuve rapporte 3 points et un animal classé troisième dans une épreuve rapporte 2 points, un animal classé quatrième dans une épreuve rapporte 1 point.

Un bonus de 5 points sera attribué par médaille d'or et de 3 points par médaille d'argent.

Pour les épreuves de descendance, la moitié des points reviendra à l'éleveur du géniteur et l'autre moitié à l'éleveur des produits.

Chaque titre de Champion rapporte 5 points supplémentaires.

5. Le **Champion de Belgique** est le même que le Champion International si celui-ci est né en Belgique. Si ce n'est pas le cas, il sera élu suite à la confrontation des gagnants nés en Belgique et ayant obtenu une médaille d'or (ou une médaille d'argent si aucune médaille d'or n'a été obtenue).

La **Championne de Belgique** est la même que la Championne internationale si celle-ci est née en Belgique.

Si ce n'est pas le cas, elle sera élue suite à la confrontation des gagnantes nées en Belgique et ayant obtenu une médaille d'or (ou une médaille d'argent si aucune médaille d'or n'a été obtenue).

Les chevaux qui pourront prétendre à ces titres doivent disposer d'un passeport délivré par l'A.B.E.L.

4. CLASSES DU CONCOURS

Pour qu'une classe soit ouverte, il suffit qu'un cheval y soit inscrit. Cependant, pour des raisons d'organisation, cette classe pourra être reportée à un autre moment de la journée (horaire à confirmer au secrétariat du concours le jour même). Les classes comprenant au minimum trois chevaux inscrits se dérouleront selon les horaires prévus au programme. Il n'y a pas d'inscriptions sur place sauf cas exceptionnel soumis à l'organisateur.

MODÈLE ET ALLURES FEMELLES :

- Classe F1 1 an
- Classe F2 2 ans

- Classe F3 3 ans
- Classe F4 Juments suitées
- Classe F5 Poulains sous la mère (meilleur poulain)
- Classe F6 Descendance d'une jument (au moins 3 produits issus au minimum de 2 étalons différents)
- Classe F7 Juments présentées à la main (à partir de 4 ans)
- Classe F8 Juments montées (à partir de 4 ans)

MODELE ET ALLURES MÂLES :

- Classe M1 1 an
- Classe M2 2 ans
- Classe M3 3 ans
- Classe M4 4 ans, présentés montés
- Classe M5 5 ans et plus présentés montés
- Classe M6 Descendance d'un étalon (au moins 3 produits issus au minimum de 2 juments différentes)
- Classe M7 Hongres montés (à partir de 4 ans)

Dans les classes de descendance, la présence du géniteur est facultative.

Dans les classes mâles montés (M4 et M5), les animaux devront avoir le développement morphologique complet des organes génitaux, qui sera obligatoirement contrôlé par le Jury d'Admission.

Dans les classes montées et trois ans (Mâles et Femelles) les chevaux seront présentés dans un rectangle, les présentateurs/cavaliers disposant d'un temps de 3 minutes pour présenter leurs chevaux aux 3 allures, aux deux mains. A l'issue du temps imparti, les juges finiront de juger l'animal.

Les classes d'un et deux ans (Mâles et Femelles) seront également présentées dans un rectangle, au pas et au trot, les présentateurs disposant de 2 minutes pour présenter leurs chevaux.

Les chevaux seront uniquement présentés en main ou montés, pas de présentation en liberté.

Président du concours : Vanessa Olivet

Juge : Tiago Gomes

La présidente de l'ABEL

Vanessa Olivet

Le secrétaire technique de l'APSL

Eng. Joao Ralao Duarte

ANNEXE 2

Conditions d'attribution du titre de Reproducteur Recommandé ** en Modèle et Allures (MA)**

Pour obtenir le titre de Reproducteur Recommandé **** en Modèle et Allures (MA), le cheval doit être inscrit au Livre des Adultes du Livre Généalogique de la Race Lusitanienne, la note obtenue à l'approbation comme Reproducteur ne doit pas être inférieure à 72 points, doit être âgé de 6 ans au moins et doit mesurer au minimum 1,55 m au garrot.

Sont également pris en compte les résultats des concours suivants :

- Festival International du Cheval Lusitanien au Portugal (Championnat du Monde)
- Concours Internationaux de pays étrangers reconnus par l'APSL (y compris le Festival International du Lusitanien en Belgique)
- Foire Nationale du Cheval Lusitanien de Golega (mâles)
- Expoégua, Golega (femelles)
- Foire Nacional de l'Agriculture de Santarem (juments suitées)
- Feira de Ponte de Lima

Dans ces concours, le cheval doit être présenté en confrontation directe avec d'autres chevaux de la même catégorie et justifier d'une conformation morphologique et d'allures exceptionnelles par rapport au standard de la race.

Les chevaux sont approuvés en tant que Reproducteurs Recommandés **** s'ils réunissent les conditions définies dans le tableau suivant :

APPROBATION COMME REPRODUCTEUR	FESTIVAL INTERNATIONAL DO CAVALO LUSITANO <u>ou équivalent à l'étranger</u> (dont Festival International du Cheval Lusitanien de Belgique)		• FNC de Golega • Expoégua à Golega (femelles) • Foire Nacional de l'agriculture (juments suitées) • Feira de Ponte de Lima
	≥ 72 points et ≥ 155 cm	2 médailles (Or ou Argent) sur 2 années ou 2 évènements distincts (*) ou 1 médaille d'Or (*) et	3 médailles (Or ou Argent) sur 3 années ou 3 évènements distincts (*) 2 médailles d'Or (*)

(*) une médaille doit avoir été obtenue dans une classe montée. Dans le cas des femelles, cette obligation est également valable depuis le 1^{er} janvier 2019.